

Marchandises dangereuses – Cat. 16

Exploitants et agents de service d'escale.



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Personnes en charge de la conduite du vol, de l'arrimage, de la préparation du chargement et des agents d'opérations aériennes, pour les exploitants transportant du fret, de la poste ou des provisions de bord, autres que les marchandises dangereuses.



OBJECTIFS

Acquérir ou actualiser les connaissances réglementaires permettant d'accepter le fret aérien, la poste ou les provisions de bord, autres que les marchandises dangereuses.



CONTENU

Théorie

- Contenu adapté à la catégorie concernée :
- Objet de la Réglementation et principes généraux.
- Le champ d'application.
- Les restrictions.
- La classification.
- Le marquage et l'étiquetage.
- La documentation.
- La manutention.
- Les matières radioactives.

Formation basée sur les recommandations IATA (Dangerous Goods Regulations) en vigueur.

Durée à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

Pour un recyclage : formation initiale Marchandises Dangereuses catégorie 16 datant de moins de deux ans.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

Maximum 2 ans (IATA / Dangerous Goods Regulations).

Contact

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-recette.signature-code.net/fr/>